



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Urgence d'étendre le droit infirmier à vacciner

Question écrite n° 33232

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'urgence d'étendre le droit infirmier à vacciner. Dans le contexte actuel de pandémie de la covid-19 et de crise sanitaire, la campagne de vaccination antigrippale, qui commence à la mi-octobre en métropole, va prendre un caractère particulièrement important. Or le décret n° 2018-805 du 25 septembre 2018 relatif aux conditions de réalisation de la vaccination antigrippale par un infirmier ou une infirmière a autorisé ceux-ci à vacciner contre la grippe saisonnière les personnes majeures n'ayant jamais été vaccinées ainsi que les femmes enceintes, les personnes âgées, les malades chroniques. Les infirmiers libéraux ne peuvent donc pas vacciner contre la grippe de façon autonome la majorité de la population, près de 53 millions de Français. Elle lui demande donc s'il compte étudier la possibilité d'étendre l'autorisation de vacciner contre la grippe aux infirmiers libéraux, particulièrement proches de la population.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Panonacle](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33232

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7226

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)